



Le mot du Maire

Chères Roquettoises et chers Roquettois,

C'est avec une grande émotion et conscient des enjeux qui nous attendent que je m'adresse à vous dans l'éditorial de ce bulletin d'informations renouvelé.

Je tiens avant tout à remercier les nombreux Roquettois pour la confiance qu'ils ont accordée à la liste que j'ai eu le plaisir de mener. Je tiens aussi à remercier Michel PEREZ et son équipe pour le travail accompli pendant ses nombreuses années passées à la tête de la commune de la même manière que je souhaite la bienvenue aux élus issus des deux autres listes.

Cette année marque un tournant pour Roquettes avec la mise en place d'un conseil municipal largement renouvelé.

Ce mandat sera placé sous le signe du changement, de l'ouverture, de la transparence et du travail avec tous les Roquettois intéressés à faire vivre notre village, pour le bien de tous.

Il nous appartient maintenant d'associer les citoyens à la vie de notre commune, d'épauler nos nombreux acteurs associatifs, d'apporter du soutien à ceux qui en ont le plus besoin et de la visibilité à nos acteurs économiques.

La situation de la médecine à Roquettes, la gestion de la rentrée scolaire ou associative "en mode COVID", l'aide à apporter aux plus fragiles avec l'alerte canicule, les prises de décision sur certains dossiers d'urbanisme, les installations à répétition des gens du voyage sont autant d'affaires urgentes qui mobilisent déjà toute l'équipe.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture.

Votre Maire,
Michel CAPDECOMME

Synthèse du Conseil Municipal du 15/07/2020

Le dernier conseil municipal s'est tenu le 15 Juillet 2020. Voici les principaux points abordés et votés:

- Délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire
- Autorisation générale de recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents en cas d'absence des agents titulaires
- Election des représentants aux divers syndicats/commissions/conseils auxquels Roquettes doit siéger
- Indemnités de fonction allouées au Maire, aux adjoints, et aux conseillers municipaux délégués
- Conventions d'occupation du domaine public non routier pour l'installation de sous répartiteurs optiques (SRO) pour la fibre
- Groupements de commandes avec le Muretain Agglo pour certaines prestations
- Modification des statuts du SIVU de l'école de musique
- Attribution d'une subvention complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour la distribution de bons alimentaires sur critères sociaux pendant le confinement
- Subvention complémentaire à l'association du foyer rural pour l'achat de tissu et d'élastiques pour la fabrication de masques pendant le confinement.

Intéressé par le procès verbal de ce Conseil Municipal ? Il est disponible en Mairie ou sur le site internet.

Le saviez-vous ?

Votre nouveau Conseil Municipal est constitué de 27 personnalités issues des 3 listes des élections municipales (Roquettes Village à Vivre (RVAV), Vivons Roquettes Ensemble (VRE) et Ô Roquettes (OR)). Ses membres sont élus pour 6 ans :

<u>Maire:</u>	Michel CAPDECOMME
<u>Adjoints au Maire:</u>	Gilles VACHER (Urbanisme), Liliane GALY (Associations), Pierre SEROUGNE (Finances), Danièle AKNIN (Ecoles), Matthieu SEVESTRE (Communication), Marie-Gisèle MASCLLET (Social)
<u>Conseillers Municipaux Délégués:</u>	Marie-Rose CIAVALDINI, Philippe DIAS, Cyril DOS-SANTOS, Marc FAURE, Sylvie MOREAU, Nathalie MORENO
<u>Conseillers Municipaux (RVAV):</u>	Anne GAVALDA, Emmanuel ROSTIROLLA, Karin CHALUT, Magali VERHAEGHE, Michel MASCLLET, Nathalie BOUCARD, Xavier LOPEZ
<u>Conseillers Municipaux (VRE):</u>	Thierry PARIS, Olivier ESTRISPEAU, Stéphanie LANG-LALANNE, Laurence MEYNIER
<u>Conseiller Municipaux (OR):</u>	Thierry GOMBAUD, Morad MAACHOU, Elia RIUS

Chacun d'entre eux peut être directement contacté par email au format « prenom.nom@mairie-roquettes.fr ».

Permanences

Elu de permanence (pour les urgences et en dehors des horaires d'ouverture de la mairie) : 06 37 99 75 58

Service urbanisme : en Mairie, lundis 14h-18h, jeudis 9h30-12h et 14h-18h, vendredis de 9h30-12h. En dehors de ces jours de permanence, prendre rendez-vous au 05.61.72.80.53.

CCAS : en Mairie, lundis 14h-18h, mercredis 9h30-12h et 14h-18h, vendredis 9h30-12h. En dehors de ces jours de permanence, prendre rendez-vous au 05.61.72.80.52 ou 05.61.72.84.80.

Pour prendre rendez-vous avec Annie VIEU et Sébastien LERY, conseillers départementaux du canton de Portet-sur-Garonne, contacter le 05.34.33.14.23 ou 14.24 tous les jours ouvrés de 8h45 à 12h et 13h45 à 17h.

Pour prendre rendez-vous avec Sandrine MÖRCH, notre députée de la 9ème circonscription, contacter Aurélie CONTE, son assistante, au 06.38.37.39.60 ou par mail, contact@morch.fr.



La Mairie au chevet de la médecine générale à Roquettes

Suite à la décision de deux médecins de mettre fin à leur exercice de médecine générale au village, Roquettes n'en compte plus qu'un seul en activité. Cette situation est problématique pour tous les Roquettois. Dès son installation, la municipalité a mis en place un groupe de travail spécifique. Nous envisageons plusieurs actions pour rendre notre commune plus attractive afin d'aider à l'installation d'un ou plusieurs médecins. Une concertation avec les professionnels de santé concernés est lancée pour que cette situation cesse au plus vite.

Urbanisme

Les **8 permis de construire** (environ 150 logements) accordés en Mars 2020 à 3 promoteurs pour la 2^{ème} tranche du domaine des Pyrénées et le remplacement des locaux commerciaux (ex-Utile) par des habitations ont été retirés pour diverses non conformités.

Un **projet d'immeuble** à proximité immédiate de l'église était envisagé par un promoteur immobilier. Le permis de construire a été refusé sur la base d'un non respect du PLU.

La **passerelle chemin de Bordegrosse** nécessite des travaux de rénovation pour la sécurité des usagers. Elle a été enlevée pour réparation en atelier. Le chemin est fermé à la circulation piétonne du 27 juillet au 30 septembre 2020.

La **piste cyclable entre Pinsaguel et Roquettes** est terminée; marquages au sol et panneaux indicateurs seront installés prochainement.

Suite à de trop nombreuses **installations sauvages des gens du voyage** (pour lesquelles la commune a été indemnisée), un système qui empêche leur installation du côté du boulodrome a été mis place, cet espace ne pouvant être occupé au détriment des Roquettois.

Après le secteur de la Rue Montalion, ce sont le Lotissement Maille et le secteur de la Rue Colette Besson qui voient la **fibre optique** démarrer sa commercialisation. Le déploiement est très actif et peut être suivi ici: <https://www.fibre31.fr/eligibilite/>.

Pôle associations

Le **Forum des associations** aura lieu le samedi 12 septembre de 11h à 17h au Complexe Dominique Prévost Allée des Sports à Roquettes. Les deux gymnases seront utilisés cette année afin de satisfaire aux exigences sanitaires de distanciation. C'est une journée qui vous permettra de rencontrer toutes les associations Roquettoises, d'obtenir des renseignements et de vous inscrire.

La **Fête de la Musique** a été reportée le Samedi 12 Septembre 18h30 au Boulodrome où se tiendront trois concerts. L'évènement est organisé par le CAJ, avec le support du Comité des Fêtes. Il s'agit ici d'une belle occasion de fêter la rentrée scolaire après une visite au Forum des Associations. *Évènement sous condition d'autorisation préfectorale.*

Le SCR organise la seconde édition de la **Foulée du SCR** le 13 septembre avec une nouvelle distance de 21 km. Les parcours seront en grande partie sur des chemins en bord de Garonne. L'évènement est en faveur de La Ligue contre le cancer. Contact et inscription: Mathieu Davasse, 0612723187, fouleescr@scr.v.fr. *Évènement sous condition d'autorisation préfectorale.*

Le Comité des Fêtes vous invite à découvrir sa version revisitée de la **fête champêtre** les 26 et 27 septembre avec des animations pour tous dès le samedi soir et toute la journée du dimanche. *Évènement sous condition d'autorisation préfectorale.*

Distribution des cartes de transports scolaires

Pour les collégiens et lycéens (Pins-Justaret et Muret), les cartes de transport sont arrivées. Elles sont à récupérer au Centre d'Animation Jeunesse (CAJ), au 19 rue Clément Ader, dès le lundi 24 août et jusqu'au 30 août du lundi au vendredi 10h-12h et 14h-19h. A compter du 2 septembre, du mardi au vendredi 10h-12h et 14h-19h, et le samedi 14h-19h.

Recensement des personnes fragiles

Un recensement auprès de plus de 1000 foyers Roquettois est lancé afin de permettre un meilleur suivi des personnes à risques (plus de 65 ans, en affection de longue durée ou porteuses de handicap) dans l'éventuelle organisation d'un plan d'alerte et d'urgence en cas de risque climatique ou épidémique. Pensez à vous déclarer en appelant le 0561728480 ou en remplissant le formulaire en ligne sur le site internet de la mairie.

La communication municipale se prépare à une évolution notable

Avec la volonté de rendre l'information plus fluide, complète, régulière, interactive, tout en limitant la consommation de papier (environ 60000 feuilles par an), la diffusion globale d'information dans sa forme actuelle (papier en boîte aux lettres) cessera au profit d'une communication via de nouveaux médias numériques qui seront prochainement disponibles. Une diffusion papier réduite subsistera dans certains lieux publics et à domicile pour ceux qui en feront la demande expresse à la Mairie ou par mail à communication@mairie-roquettes.fr.

Agenda des évènements publics

30/08: Course cycliste "Trophée du Canton" organisée par le VCRO
10/09 20h30: Conseil Municipal, Espace Jean Ferrat
12/09 11h00: Forum des associations, CDP
12/09 18h30: Fête de la musique, Boulodrome (sous conditions)
13/09: Foulée du SCR (sous conditions)
26-27/09: Fête Champêtre (sous conditions)

Collecte des déchets

Déchets verts: 8 et 22 Septembre, 6 et 20 Octobre
Encombrants: 7 Octobre